



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

AO/Z00/DBA/028/2021

RÉALISATION D'UN SITE WEB DÉDIÉ AUX FINTECH DE L'UEMOA

Août 2021

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris;

I.2. Contexte

Au cours de ces dernières années, les entreprises de technologies financières (FinTech) ont connu un développement rapide dans l'UEMOA, au point d'avoir, désormais, un impact relativement significatif sur la transformation financière numérique ainsi que sur l'inclusion et la stabilité financières.

Dans ce contexte, la BCEAO a décidé d'accompagner ces initiatives par la mise en place d'un Comité FinTech pour promouvoir le développement harmonieux des FinTech dans l'UEMOA.

Ainsi, il a été relevé la nécessité de créer un site internet afin d'établir avec les FinTech de l'Union un canal d'information et d'échange.

I.3. Objet

Le site internet de la BCEAO, dédié aux FinTech sera le canal d'échange virtuel et l'outil de communication privilégié pour la diffusion d'information à destination des professionnels des FinTech, des secteurs bancaire, financier et de la microfinance, des administrations publiques, des chercheurs/universitaires, des partenaires externes et du grand public.

Son objectif est de favoriser l'essor des FinTech, de vulgariser les actions de la BCEAO aux plans régional et international, en s'appuyant sur un moyen de communication numérique, moderne et performant.

Plus concrètement, le site internet permettra de :

- partager la vision et les initiatives de la BCEAO en la matière ;
 - présenter les missions, les activités et les publications annuelles du Comité FinTech ;
 - communiquer sur le cadre réglementaire et de supervision du système financier dans l'UEMOA ;
 - consulter l'annuaire dynamique des FinTech et le glossaire des termes sur l'innovation financière ;
 - communiquer l'agenda des rencontres et des événements planifiés ;
 - diffuser des lettres d'information sur la veille technologique ;
 - disposer d'un espace professionnel réservé aux Promoteurs FinTech permettant la saisine et le dépôt des demandes (information, entretien et dossier soumis pour avis).
-

Outre les objectifs précités, le site internet contribuera à améliorer la qualité des interactions avec les acteurs du numérique ainsi que la célérité, la réactivité et l'efficacité de la BCEAO dans le traitement des demandes transmises (réduction des délais et rapidité de prise en charge).

I.4. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de ce projet sont notamment :

- le site internet est mis en ligne et fonctionnel. Par ailleurs, il doit être attractif, intuitif, adapté aux différents types de terminaux (mobile, desktop, tablette), accessible et conforme aux normes et standards de développement des systèmes de gestion informatique ;
- le site internet respecte la charte graphique de la BCEAO ;
- les guides utilisateurs spécifiques sont élaborés et mis à la disposition des acteurs concernés ;
- le transfert de compétence est réalisé au profit des équipes internes de la BCEAO en charge de la gestion du contenu du site internet ;
- l'espace professionnel réservé aux FinTech est conçu afin d'assurer la sécurité des informations publiées.

DEUXIEME PARTIE : MODALITES DE SOUMISSION

II.1. Allotissement

Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre forfaitaire et globale en un lot unique et indivisible.

II.2. Conformité

Toute offre qui ne répond pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges pourrait être rejetée pour non conformité.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant la signature du contrat.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de la sélection du Prestataire.

II.3. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

II.4. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

II.5. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

II.6. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

II.7. Modalités de paiement

En cas d'attribution, le paiement de la prestation s'effectuera comme suit :

- versement d'une avance de 30% au plus au démarrage, à la signature du contrat de marché. Cette avance de démarrage est couverte à cent pour cent (100%) par une garantie délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO, libérable à l'issue de la réception définitive ;
- paiement du solde de la somme après la recette provisoire et constitution d'une garantie de 5% du montant du contrat, libérable après la réception définitive.

I.8. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, (8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973), la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent appel d'offres, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

II.9. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

II.9.1. Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise du soumissionnaire.

II.9.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire ou des sous-contractants devra comprendre au minimum les informations ci-après :

- une présentation générale de la structure et des activités
- les informations attestant l'exploitation légale de l'activité (notamment, numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés)
- les états financiers des trois derniers exercices ;
- les références techniques similaires.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer des références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Il devra en outre communiquer les nom et prénom(s) du mandataire légal et des autres principaux responsables ainsi que leurs fonctions occupées dans la société.

II.9.3. Offre Technique

L'offre technique devra prendre compte les aspects suivants:

II.9.3.1. Fonctionnalités

II.9.3.1.1 Site internet

Le site internet publie des contenus sous le contrôle de la BCEAO.

Le site devra disposer d'une interface d'administration conviviale et intuitive. Une attention particulière devra être portée sur la présentation, notamment la navigation qui doit être épurée et simple.

Le site internet sera en mode interactif et devra intégrer un module de type salon de discussion "Chat".

Il devra permettre l'accès au contenu ci-après :

- les sept (7) rubriques du site internet intitulées distinctement ;
- les informations relatives aux objectifs, missions et activités du Comité FinTech, la documentation réglementaire en vigueur, l'annuaire dynamique des FinTech, les publications annuelles en la matière, les lettres d'information, le benchmark ainsi que les partages d'expériences, le glossaire et le guide du Promoteur ;
- un espace "Professionnels FinTech" réservé aux Promoteurs, sécurisé avec une double authentification ;
- un plan et un chemin de navigation par rubrique clairement identifié (fil d'Ariane) pour tous les contenus ;
- un agenda des événements (conférences, réunions, symposium, etc.) ;
- une médiathèque (vidéos, images) ;
- une fonction de recherche avancée ;
- une foire aux questions.

II.9.3.1.2 Espace professionnel

Les options fonctionnelles de l'espace professionnel doivent permettre de :

- s'authentifier sur la page de l'espace professionnel pour accéder à son contenu ;
 - saisir et envoyer des demandes au BCSF et au LIF ;
 - diriger automatiquement chaque saisine directement à la Direction Nationale de la BCEAO de l'État dans lequel est domicilié le demandeur ;
 - suivre l'état d'avancement du traitement d'une demande ;
 - valider une requête ;
 - notifier les parties prenantes d'une demande ;
 - sauvegarder les échanges entre les parties prenantes, pour des raisons de traçabilité ;
 - remplir et transmettre des formulaires ;
 - charger, télécharger et échanger des documents ;
 - stocker de manière sécurisée des informations.
-

Les Promoteurs FinTech disposent d'un identifiant et d'un mot de passe leur permettant d'accéder à leur espace professionnel pour la transmission de tous types de demandes au Bureau.

L'espace professionnel sera paramétré pour orienter les saisines directement vers le contact de la Direction Nationale de la BCEAO de l'État de domiciliation du demandeur.

La gestion de cet espace professionnel devra tenir compte des contraintes liées à l'identification des déposants, à la confirmation de la réception du dépôt et à la maîtrise des risques liés à l'usurpation d'identité ou à des accès abusifs à la plateforme.

II.9.3.2. Gestion du contenu du site

Le contenu interactif du Site sera animé de manière transversale, notamment par les Directions des Services Centraux (DSC) impliquées dans les travaux du Comité : la Direction des Systèmes d'Information (DSI), la Direction de la Stabilité Financière (DSF), la Direction de l'Inclusion Financière (DIF), la Direction des Systèmes et Moyens de Paiement (DSMP) et la Direction des Activités Bancaires et des Financements Alternatifs (DABFA).

Le site internet doit permettre au gestionnaire de créer et de configurer des espaces réservés et sécurisés à des catégories ciblées pour rendre possible le partage de documents (PDF, Word, open office), modifier et suivre les versions des documents, recevoir des notifications et donner la possibilité de commenter des articles.

Il devra proposer également l'intégration de liens de partage des pages du site sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter, Facebook, etc.).

Il devra permettre d'ajouter, retirer et modifier facilement les contenus y afférents.

II.9.3.3. Hébergement - Arborescence

L'hébergement du site web dédié aux FinTech sera assuré par les Services de la Direction des Systèmes d'Information de la BCEAO. Néanmoins, il devra répondre aux normes de sécurité en la matière et ne devra pas comporter des vulnérabilités potentielles pouvant porter atteinte à l'image de la Banque Centrale.

II.9.3.4. Formulaires - Lettre d'information (newsletter)

Le site devra donner la possibilité au gestionnaire de créer simplement des formulaires (inscription, contact, sondage, mise à jour de l'annuaire dynamique des FinTech, publications des rapports trimestriels du Comité FinTech, etc.). Les fonctionnalités attendues sont la création, la modification et la suppression de formulaires.

Il devra permettre l'inscription à une newsletter et comporter une solution d'envoi personnalisable par le gestionnaire du site.

Le système devra offrir la possibilité de sélectionner les pages ou rubriques à mettre dans la lettre d'information ainsi que son envoi aux abonnés.

Par ailleurs, il devra permettre au Promoteur de téléverser les supports des documents à communiquer aux structures opérationnelles de la BCEAO en charge du traitement des dossiers soumis.

II.9.3.5. Langue

La langue principale du site est le français.

II.9.3.6. Conservation, sécurité et protection des données

Cet espace contiendra des informations individuelles et confidentielles ainsi que des données personnelles des Promoteurs FinTech. L'ensemble de ces informations ne seront pas accessibles au grand public.

Le site proposé devra respecter la législation en vigueur dans l'UEMOA relative à la protection des données à caractère personnel.

II.9.3.7. Aspects techniques

II.9.3.7.1. Choix du système de gestion de contenu

La proposition retenue devra reposer, côté serveur, sur un CMS opensource, disposant d'un service de mise à jour automatique ainsi qu'un support à long terme (LTS). Côté client, les développements devront se faire en HTML5/javascript/CSS 3.

Elle devra en outre offrir une structure fortement évolutive (évolutions régulières à court et moyen termes).

II.9.3.7.2. Administration

L'interface d'administration devra être conviviale, facile à prendre en main et permettre la création d'un espace réservé ainsi qu'une gestion des droits d'utilisateurs et des rôles.

II.9.3.7.3. Optimisation – Cache

La solution devra être optimisée pour assurer un chargement rapide des pages. Les développements devront permettre d'obtenir une interface Responsive Web Design, accessible et conforme aux normes et standards de développement W3C (WAI).

II.9.3.7.4. Exigences en matière de sécurité

Les solutions proposées devront se conformer aux recommandations récentes de sécurisation web, publiées par la communauté Open Web Application Security Project (OWASP).

II.9.3.7.5. Mesure d'audience

La solution technique proposée par le prestataire devra inclure l'intégration d'un outil statistique d'analyse et de suivi d'audience du site.

II.9.4. Offre Financière

L'offre financière doit être exprimée hors taxes en francs CFA ou en euros. Elle devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour des intervenants.

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après : honoraires, frais de déplacement, frais de séjour, frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.).

Toute prestation proposée par le soumissionnaire dans son offre et pour laquelle aucun prix n'est fourni sera considérée comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

II.10. Date et heure limite de remise des offres

En raison de la Covid-19, les offres devront exclusivement être transmises en version PDF, par voie électronique à l'adresse **courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int** au plus tard le **jeudi 19 août 2021 à 17 heures TU**, délai de rigueur.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne seront pas recevables.

II.11. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent dossier d'appel d'offres, d'une part, et de l'analyse ainsi que de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler le processus de sélection en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus avantageuse en termes de ratio qualité/coût.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

II.12. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et de la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

II.13. Attribution du marché

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

II.14. Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ce recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté. Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

II.15. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

II.16. Réception

Dans le cadre de la réception de la solution, des tests pour la vérification du bon fonctionnement seront réalisés.

La réception de la solution sera effectuée en deux (02) temps selon la procédure ci-après :

- réception provisoire, constatant la conformité au descriptif de la proposition après la mise en service de la solution ;
- réception définitive, après la réception provisoire et la constatation du bon fonctionnement pendant une période de douze (12) mois de la solution installée et configurée dans les locaux de la Banque, sans que ce délai ne puisse excéder quinze (15) mois à compter de la date de livraison.

Chacune des réceptions fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux (02) parties.

II.17. Assurance

Le soumissionnaire retenu doit être assuré pour les prestations réalisées dans le cadre du projet et s'engager à fournir à la Banque, les certificats correspondants.

II. 18. Litiges et contestations - Droit applicable

Dans le cadre de la réalisation du projet, tout différend né dans l'exécution ou de l'interprétation de clauses contractuelles sera réglé à l'amiable.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage aura lieu à Dakar, et se déroulera en langue française.

Le droit applicable au fond du litige sera le droit sénégalais.

II.19. Informations complémentaires

Toute demande de renseignements doit être adressée à la Banque Centrale par écrit, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, à l'adresse suivante : **courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int**.

Les réponses aux questions éventuelles seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int jusqu'à la date limite de dépôt des soumissions. A cet égard, les soumissionnaires sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque Centrale.

Annexe : Lettre de soumission

Lieu, Date

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

E-mail : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int

Objet : Sélection d'un prestataire pour la réalisation d'un site web dédié aux FINTECH de l'UEMOA.

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour la réalisation d'un site web dédié aux FINTECH de l'UEMOA pour un montant de FCFA HT/HD ou euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
